COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260320-2026_024-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice	: 19
Présents	: 19
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-six le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François Le Cotillec, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : DEVOIS Marie - LE FOURNIER Armelle - VALETTE Caroline - LE LEVREUR Arnaud - HOUDART Jean-Luc - DE LA TOUR Emmanuel -DU BOISBAUDRY Anne-Marie -JANNIN Pierre-Jean -SIRIGU Françoise -LE COTILLEC François -JACOB Anne -RAULT BARDON Luc - MARTIN-LAUZER Erwan -BARDOU Marine -CAILLOCE Éric -DURAND Samuel -JOFFE Loïc - JOUNOT Noémie -JAFFREDO Anne-Charlotte

Secrétaire de séance : JAFFREDO Anne-Charlotte

DÉLIBÉRATION N° 2026_024 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur François le Cotillec

Le code général des Collectivités Territoriales prévoit par ses articles L 2122-1 et L 2122-2 que le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au maire dans la limite de 30 % de l'effectif global du conseil municipal.

Il vous est proposé de fixer le nombre d'adjoints au maire à 5
19*30 % = 5.7 arrondis à l'inférieur soit 5 pour le maximum
NB : les conseillers délégués ne sont pas élus en conseil municipal mais désignés par arrêté du maire

VU le CGCT et notamment les articles L 2122-1 et L2122-2

Le conseil, par un vote à l'unanimité :
Décide de fixer le nombre d'adjoints au maire à 5 postes

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT ★ 56 (Morbihan) ★

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)